



CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE
Direction des Moyens Généraux
B.P. 1640 - 98713 - PAPEETE
TÉL. : (689) 40.48.63.97 - FAX : (689) 40.48.63.23

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE RÈGLEMENT DE CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

MAPA n° /2019

Document unique de consultation

IDENTITÉ DE L'ACHETEUR PUBLIC : Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)

Adresse : Avenue du G^{al} de Gaulle Pirae – B.P. 1640 98713 Papeete

AUTORITÉ COMPÉTENTE : Le Directeur du CHPF

PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : Marché à procédure adaptée (art. LP 321-1 du Code Polynésien des Marchés Publics)

FORME DU MARCHÉ : Marché à bons de commande, avec un maximum en valeur, passé en application de l'article LP 221-4 du Code Polynésien des Marchés Publics. Montant maximum annuel HT, pour l'ensemble : 16 000 000FCFP HT (seize millions de francs CFP).

IMPUTATION BUDGÉTAIRE : Chapitre 60 article 2 § 58

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Trésorier du CHPF

OBJET : Fourniture de sacs plastiques à usage unique pour la collecte des déchets du CHPF, alloti en trois (3) lots.

DÉLAI GLOBAL D'EXÉCUTION : 1 an renouvelable 1 fois

RÉFÉRENT/CONTACT : M. Olivier BLACHERE, responsable achats
Tél. : 40 48 63 20 – olivier.blachere@cht.pf

Date d'envoi à la publication au JOPF : 12 octobre 2018

Date et heure limites de réception des offres au CHPF : 12 novembre 2018 à 11h00

I. Objet de la consultation

Nature de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture de sacs plastiques à usage unique pour la collecte des déchets du Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF).

Il fait l'objet de trois (3) lots définis comme suit :

NOTA : Les quantités mentionnées ci-dessous représentent l'estimation des consommations sur une année, elles n'ont pas de valeur contractuelle. Elles sont données à titre indicatif et ne préjugent pas des quantités réelles à commander dans le cadre du présent marché public.

LOT 1 : Sacs plastiques poubelle

INTITULÉ DES PRODUITS	QUANTITÉ ANNUELLE ESTIMATIVE (à l'unité)
Sacs plastiques bleu 100L	430 000
Sacs plastiques bleu 30L	370 000
Sacs plastiques vert 100L	60 000
Sacs plastiques vert 50L	40 000
Sacs plastiques blanc 100L	20 000
Sacs plastiques blanc 30L	125 000
Sacs plastiques beige 100L	32 000
Sacs plastiques beige 50L	23 000
Sacs plastiques beige 30L	69 000
Sacs plastiques rouge 100L	1 500
Sacs plastiques rouge 50L	2 000
Sacs plastique rouge 30L	4 000
Sacs plastiques jaune 30 L	186 000

LOT 2 : Sacs plastiques DASRI^(*) jaune - NFX 30-501

INTITULÉ DES PRODUITS	QUANTITÉ ANNUELLE ESTIMATIVE (à l'unité)
Sacs plastiques DASRI jaune 100L -NF	76 000
Sacs plastiques DASRI jaune 50L - NF	25 000
Sacs plastiques DASRI jaune 30L - NF	300

^(*)DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

LOT 3 : Sacs plastiques à bretelles

INTITULÉ DES PRODUITS	QUANTITÉ ANNUELLE ESTIMATIVE (à l'unité)
Sacs à bretelles blanc 50L	53 000
Sacs à bretelles jaune 40L	157 000
Sacs à bretelles bleu 40L	5 000

Les candidats ont la possibilité de soumettre une offre pour un (1) ou plusieurs lots.

II. Cahier des clauses particulières

1. Mode d'attribution

Il est prévu l'attribution à un titulaire unique par lot.

Le titulaire est le candidat dont l'offre aura été retenue au terme de la procédure de consultation adaptée, appréciée en fonction des prix, la qualité des produits, des services, des délais de livraison, des conditionnements.

Le marché s'exécutera par l'émission de bons de commande.

Conformément à l'article LP 233-4 VI du Code polynésien des marchés publics, un même candidat ne pourra présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Les échantillons et fiches techniques des produits

Le soumissionnaire fournira à l'appui de son offre des fiches techniques pour tous les articles et des échantillons par taille pour chaque lot proposé. Ces échantillons qui ne feront pas l'objet ni de facturation ni de retour, sont destinés à l'examen comparatif des offres et au contrôle de conformité par rapport aux spécifications du marché.

La valeur technique des produits sera appréciée sur la base des informations contenues dans les fiches techniques des produits et de l'examen des échantillons fournis.

Chaque échantillon doit porter une étiquette indiquant l'article du lot auquel il se rattache, le nom du soumissionnaire et la référence de la consultation.

Ces échantillons seront reçus au plus tard aux date et heure limite de réception des offres indiqué sur la page de garde du présent document, à l'adresse suivante : Service Achats du C.H.P.F.- 2^e étage côté mer - avenue du Général de Gaulle – Pirae – Taaone - Responsable Achats : M. Olivier BLACHERE, Tél. : 40 48 63 20.

Avec la mention : « *ÉCHANTILLONS Sacs plastiques CHPF 2019* »

2. Détails techniques :

Caractéristiques: les sacs plastiques sont à usage unique en polyéthylène.

Lot 1. Sacs plastiques poubelle

Intitulé des produits	Epaisseur approximative	Dimensions approximatives
Sacs de 100L	30 microns minimum	95cm x 82cm
Sacs de 50L	30 microns minimum	80cm x 67cm
Sacs de 30L	25 microns minimum	60cmx50cm ou 66cm x 54cm

Lot 2. Sacs plastiques DASRI jaune - NFX 30-501

Intitulé des produits	Epaisseur approximative	Dimensions approximatives
Sacs de 100L norme DASRI	30 microns minimum	90cm x 82cm
Sacs de 50L norme DASRI	23 microns minimum	75cm x 68cm
Sacs de 30L norme DASRI	20 microns minimum	60cm x 50cm

Ces sacs plastiques sont avec lien coulissant.

Lot 3. Sacs plastiques à bretelles

Intitulé des produits	Epaisseur approximative	Dimensions approximatives
Sacs de 50L	20 microns minimum	50cm x 46 cm
Sacs de 40L	20 microns minimum	40cm x 35cm

Information complémentaire : usage par coloris

- Bleu : déchets papiers, cartons, divers ménagers ;
- Jaune : déchets souillés ;
- Vert : linges sales non souillés ;
- Blanc : articles de ménage – nettoyage des locaux ;
- Blanc 100L : serpillères et tapis de bains sales.

3. Stock de sécurité

Le fournisseur aura l'obligation d'avoir deux (2) mois de sécurité dans ses entrepôts afin de garantir une livraison régulière.

4. Délai de livraison

La livraison sera hebdomadaire, le jeudi ou le vendredi.

Les produits doivent être livrés au CHPF dans les 3 jours à compter de la réception du bon de commande. Le CHPF se réserve le droit de choisir un autre fournisseur en cas de dépassement du délai indiqué, rupture de stock prolongée, de modification de produits, d'impossibilité d'honorer la commande.

Délai de livraison standard prévu :	3 jours après réception de la commande		
En cas d'urgence, possibilité de livraison en sous 24 heures ^(*) :	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, précisez	heure limite de commande pour livraison sous 24 heures :
			conditions éventuelles :

^(*)Cette dernière possibilité sera appréciée dans la valeur technique de l'offre

(à remplir par le candidat)

III. Délais, durée, prix et révision des prix du marché

1. Durée du marché

Le Marché est conclu pour une période d'un an prévue à compter du 01/01/2019 ou à compter de la date de notification du marché si elle est postérieure au 01/01/2019. Il est renouvelable tacitement une (1) fois pour une durée équivalente sans que sa durée totale n'excède deux ans.

Dans le cas où le CHPF ne souhaiterait pas reconduire le marché, il devra avertir le titulaire de son intention, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard deux (2) mois avant la fin de la période en cours.

Le marché pourra également être résilié de plein droit et sans indemnités en cas de modification de la réglementation locale sur l'utilisation des sacs plastiques.

2. Les prix

Les prix sont révisables à la date de renouvellement du marché.

Les prix faisant l'objet du marché sont des prix unitaires appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées, tels que définis dans le bordereau des prix (BPU) fourni par le titulaire et annexé au présent document.

Les prix communiqués sont hors taxes (en F.CFP).

Les prix couvriront la fourniture, le conditionnement, l'emballage, et le transport jusqu'au lieu de livraison indiqué.

3. Révision des prix

Les prix figurant à l'acte d'engagement s'appliqueront sans variation la première année d'exécution du marché, décomptée à partir de la date d'effet du marché.

A l'issue de la première période, ces prix seront automatiquement reconduits pour la seconde période, sauf demande d'ajustement formulée par le titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le terme de la période considérée.

Les prix ainsi reconduits s'appliqueront pour la période suivante d'exécution du marché.

Les prix pourront être révisés conformément à la formule suivante :

$$P = P_0 (0,125 + 0,875 I / I_0)$$

Dans laquelle :

P = prix révisé hors taxes du produit concerné;

P₀ = prix initial hors taxes définis dans les bordereaux de propositions tarifaires ;

0.125 = terme fixe

0.875 = différence entre 1 et le terme fixe

I = indice final, indice connu à la date de la demande de révision de prix du fournisseur*;

I₀ = indice initial (connu au lancement de la consultation) : indice du mois précédant la date limite de remise des offres.

Le coefficient de révision est arrondi au millième supérieur.

* indice ISPF applicable à chaque article est l'indice de prix : **Article plastique d'équipement ménager** de la nomenclature IPC dans la catégorie Produits manufacturés, sous-catégorie Articles de ménage, base 100 décembre 2017 - www.ispf.pf.

IV. Facturation et règlement des prestations

Sur présentation des factures en 3 exemplaires, la personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

du compte ouvert au nom de

sous le numéro.....

dans les écritures de

(joindre un RIB)

Les sommes dues seront mandatées dans un délai de 30 jours suivant réception de la facture.

Les paiements seront assignés sur la caisse du Trésorier du Centre hospitalier de Polynésie française.

V. Présentation des candidatures et des offres

Contenu du dossier d'offre

Le dossier de réponse à remettre sous une enveloppe unique contiendra les pièces suivantes :

- Le présent document unique de consultation avec son acte d'engagement dûment rempli, paraphé et signé avec le cachet de l'entreprise ;
- Le Bordereau des prix unitaires
- Le dossier technique de l'offre ;
- La déclaration sur l'honneur, visée à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés à l'alinéa 3 de cet article ;
- Et pour les candidats admis au règlement judiciaire, selon l'alinéa 3 de l'article LP 233-1 : La copie du ou des jugements prononcés ; lorsqu'ils sont en période d'observation, une attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- Attestations de la Direction des contributions et du Trésor public justifiant, au 31 décembre 2017, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt ;
- Attestation de la CPS justifiant que l'entrepreneur est à jour de ses cotisations au 31 décembre 2017.

VI. Condition d'envoi et de remise des offres

Les candidats devront faire parvenir leur offre au plus tard à la date et heure mentionnées sur la page de garde à l'adresse suivante :

**Direction des Moyens Généraux du CHPF
à l'attention de M. Olivier BLACHERE, Responsable Achats
Avenue du Général de Gaulle-Pirae
BP 1640 -98713 PAPEETE**

avec la mention suivante :

« Consultation pour la Fourniture de sacs plastiques à usage unique pour la collectes des déchets du CHPF » – « Ne pas ouvrir »

Les horaires de réception des offres au secrétariat des Moyens généraux sont les suivants :

Lundi au vendredi (hors jours fériés) : 07h30 à 11h00.

Dans le cas où plusieurs offres en provenance d'un même candidat seraient reçues avant la date limite, seule la dernière offre reçue serait prise en considération.

Les plis qui seraient reçus après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

VII. Jugement des offres

Le jugement des offres reçues dans les délais impartis sera effectué sur la base des critères suivants :

Prix : 60 points

Valeur technique : 40 points, points ainsi répartis :

- **Qualité technique : 35 points**
- **Délai de livraison, conditionnement : 5 points**

Le CHPF se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par télécopie ou par voie électronique.

Après analyse des offres admises, le candidat dont l'offre sera la mieux notée et arrivée première au classement sera retenu.

Le CHPF se réserve par ailleurs, le droit de ne pas donner suite à sa consultation si elle jugeait inacceptable les propositions reçues.

VIII. Stipulation relative à l'application des conditions générales de vente du titulaire

Les conditions générales de vente figurant sur les factures du titulaires ne sont pas applicables au présent marché.

IX. Références aux textes réglementaires

La présente consultation est soumise aux dispositions de la loi du Pays n°2017-14 du 13 juillet 2017 portant Code polynésien des marchés publics (C.P.M.P.) et de l'arrêté n°1455 CM du 24 août 2017 relatif à la partie « Arrêtés » du C.P.M.P et ses annexes.

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG – Fournitures courantes et services (CCAG-FCS).

Signature et cachet de l'entreprise
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

correspondant aux lots suivants :

- Lot 1 Sacs plastiques poubelle
- Lot 2 Sacs plastiques DASRI jaune NFX 30-501
- Lot 3 Sacs plastiques à bretelles

Je soussigné,.....
(Identité du signataire)

Domicilié à :.....
(Adresse du siège social)

N° TAHITI : N° RCS :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise
(indiquer l'intitulé complet et la forme juridique de la société)

.....

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations de mon offre commerciale ci-jointe à exécuter les prestations dans les conditions définies dans celle-ci et à condition que le marché me soit notifié dans les 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Fait en un seul original,

A le

Signature et cachet de l'entreprise :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Acceptation de l'offre (partie réservée à l'administration)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, correspondant aux lots suivants :

- Lot 1 Sacs plastiques poubelle
- Lot 2 Sacs plastiques DASRI jaune NFX 30-501
- Lot 3 Sacs plastiques à bretelles

À Pirae, le

Le Pouvoir adjudicateur, le Directeur,

Bordereau des prix unitaires

Lot n° 1 : Sacs plastiques poubelle

Désignation	Prix unitaire hors TVA (XPF)	Conditionnement
Sacs plastiques bleu 100L		
Sacs plastiques bleu 30L		
Sacs plastiques vert 100L		
Sacs plastiques vert 50L		
Sacs plastiques blanc 100L		
Sacs plastiques blanc 30L		
Sacs plastiques beige 100L		
Sacs plastiques beige 50L		
Sacs plastiques beige 30L		
Sacs plastiques rouge 100L		
Sacs plastiques rouge 50L		
Sacs plastiques rouge 30L		
Sacs plastiques jaune 30 L		

Signature et cachet de l'entreprise

Marché public de fournitures de sacs plastiques à usage unique

Bordereau des prix unitaires

Lot n° 2 : Sacs plastiques DASRI jaune - NFX 30-501

Désignation	Prix unitaire hors TVA (XPF)	Conditionnement
Sacs plastiques DASRI jaune 100L		
Sacs plastique DASRI jaune 50L		
Sacs plastiques DASRI jaune 30L		

Signature et cachet de l'entreprise

Marché public de fournitures de sacs plastiques à usage unique

Bordereau des prix unitaires

Lot n° 3 : Sacs plastiques à bretelles

Désignation	Prix unitaire hors TVA (XPF)	Conditionnement
Sacs à bretelles blanc 50L		
Sacs à bretelles jaune 40L		
Sacs à bretelles bleu 40L		

Signature et cachet de l'entreprise